

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

DÉROGATION MINEURE # 2023-01

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 1^{er} mai 2023 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-01.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 6 421 652

NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment principale (résidence) dont la marge de recul avant est de 15 mètres, au lieu de 8.2 mètres (marge moyenne), tel que décrit au règlement de zonage 2009-08, article 7.4.2.3.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le quatorzième jour du mois d'avril 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière